

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE RIORGES

2023.40

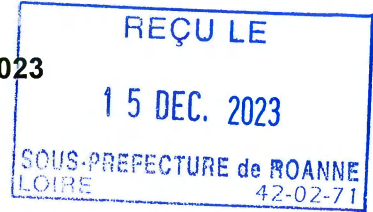
OBJET :

FOYER PIERRE LAROQUE
TARIFS DES REPAS 2024 ET
AIDE DU CCAS

Délibération du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 06 Décembre 2023

LE PRESIDENT CERTIFIE



1. Que la convocation de tous les membres du Conseil d'Administration en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 08 Décembre 2023 et qu'il n'a pas été présenté d'observations ;

2. Que le nombre de membres en exercice, au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

Monsieur Jean-Luc CHERVIN
Madame Isabelle BERTHELOT
Madame Christiane PERROTON
Madame Catherine REMY-MENU
Madame Michelle BOUCHET
Madame Andrée RICCETTI
Madame Chantal LACOUR
Monsieur Gilles CONVERT

Madame Suzanne KELLER
Madame Annie FASSOLETTE
Monsieur Daniel BARRET
Madame Martine SCHMÜCK
Madame Rolande VAGINAY
Monsieur Cédric SCHÜNEMANN

Absents avec excuses :
Monsieur Guy MARTIN

Secrétaire élu pour la durée de la session : Madame Géraldine BARRAS

Vu

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles.

NOMS DES MANDATS	NOMS DES MANDATAIRES

Le Conseil d'Administration a donné acte de ce dépôt.

**TARIF DES REPAS PRIS AU FOYER RESTAURANT
PIERRE LAROQUE ET AIDE DU CCAS**

Le foyer restaurant Pierre Laroque est accessible aux personnes âgées de plus de 60 ans ou porteuses de handicap.

Les tarifs des repas au Foyer Restaurant Pierre Laroque sont fixés par le Conseil d'administration du C.C.A.S. en fonction des revenus,

Il est proposé pour 2024 d'actualiser les tarifs.

Le tarif très social s'applique aux personnes dont le quotient familial est inférieur à 805 €, il est fixé à 5 € par repas pour l'année 2024. Pour mémoire, ce tarif a été fixé à 4 € en 2016 et n'a jamais été revalorisé.

Pour les personnes dont le quotient est supérieur ou égal à 805 €, il est fait application de la formule de calcul suivante :

$$\text{Tarif} = \text{Tmin} + ((\text{Tmax}-\text{Tmin}) / (\text{Qmax}-\text{Qmin})) \times (\text{QMax}-\text{Qmin})$$

Les tarifs et quotients sont ainsi fixés :

	2023	2024
Tarif minimum	7.00 €	8.00 €
Tarif maximum	12.00 €	13.00 €
Quotient minimum	805 €	805 €
Quotient maximum	1500 €	1500 €

Le quotient familial précité est fixé à une part par personne.

Pour les convives qui prennent régulièrement leurs repas au Foyer Pierre Laroque, il sera offert un repas gratuit à chaque convive qui prend 10 repas dans un délai de deux mois.

D'autre part, le tarif pour les convives extérieurs passe de 13 € à 14 €.

Les convives inscrits au foyer Pierre Laroque ont également la possibilité d'inviter des proches de moins de 60 ans pour les repas, sous réserve de places disponibles et d'inscription préalable.

Pour ces personnes il sera appliqué 3 tarifs au regard des critères définis ci-après :

- 8 euros pour les enfants de moins de 12 ans,
- 13 euros pour les Riorgois de plus de 12 ans,
- 14 euros pour les non - Riorgois de plus de 12 ans.

Les repas sont servis dans les locaux du Foyer et confectionnés par un prestataire extérieur.

Afin de favoriser des moments de convivialité et de partage, des repas peuvent être exceptionnellement proposés dans un lieu extérieur.

Dans ce cas, le fournisseur de la prestation peut être différent du prestataire habituel mais la participation des usagers est identique. Une majoration peut cependant être demandée lors de participation à des événements particuliers (repas au restaurant).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

RIORGES, le 11 décembre 2023

Jean-Luc CHERVIN
Président du C.C.A.S.

